COSTIC
Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques

Catalogue 2027

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



GÉNIE CLIMATIQUE
ÉQUIPEMENT TECHNIQUE DU BÂTIMENT

- Chauffage
- Electricité - Régulation
- Ventilation - Climatisation
- Efficacité énergétique
- Energies renouvelables

www.costic.com

COSTIC

D01 PRÉSENTIEL

Circuits hydrauliques- Réglages et mise au point



Objectif

Savoir régler les débits des distributions hydrauliques des installations de chauffage et d'eau glacée.

Savoir effectuer l'équilibrage des réseaux.

Programme

- Les différents composants des circuits et leur dimensionnement :
  - Circulateurs à vitesse fixe et variable
  - Organes d'équilibrage et régulateurs d'équilibrage
  - Bouteilles de découplage
  - Vases d'expansion...
- Calcul des débits, techniques de mesure et réglages
- Méthode d'équilibrage hydraulique
- Travaux pratiques :
  - Caractéristiques des réseaux et des circulateurs
  - Paramétrage des circulateurs à vitesse fixe et variable
  - Équilibrage d'un réseau et vérification des débits

Public

Techniciens d'entreprises d'installation ou d'exploitation de génie climatique, metteurs au point.

Durée : 4 jours - 28 heures

COURS / PRATIQUE	SATISFACTION
40%	85%

Présentiel

Calendrier

08 au 11 mars 2027 (COSTIC 91)

19 au 22 avril 2027 (COSTIC 91)

31 mai 2027 au 03 juin 2027 (COSTIC 91)

06 au 09 septembre 2027 (COSTIC 91)

11 au 14 octobre 2027 (COSTIC 91)

22 au 25 novembre 2027 (COSTIC 91)

Lieu de formation

COSTIC 91
Villebon-sur-Yvette - 91 (Essonne)

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

Prix
1760€ (HT)

Pré-requis

Bonnes connaissances sur les équipements de chauffage et de climatisation.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Travaux pratiques sur plates-formes pédagogiques.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur la connaissance et le réglage des composants hydrauliques des installations.

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

COSTIC

D04 PRÉSENTIEL

Brûleurs gaz- Petite puissance- Mise en service et dépannage

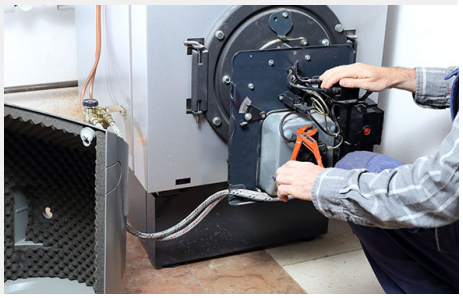

Objectif

Savoir intervenir sur un brûleur gaz pour des prestations de mise en service, de réglage de débit et de combustion, d'entretien et de dépannage. Savoir compléter l'attestation annuelle d'entretien.

Ce stage concerne les chaudières domestiques de puissance inférieure à 70 kW.

Programme

- Combustibles gazeux : composition, pouvoir calorifique, distribution
- Technologie des brûleurs atmosphérique et à air soufflé, classification, fonctionnement
- Technologie des chaudières à condensation au sol
- Technologie des composants (ventilateur, coffret, injecteur, rampe gaz, pressostats)
- Calcul des débits en fonction de la puissance, du rendement, de la pression de distribution
- Détection de flamme, étude des différents principes de contrôle de flamme
- Etude de la combustion, contrôle du rendement de combustion
- Présentation des obligations d'entretien (attestation)
- Travaux pratiques :
  - Calcul du débit, réglage de la pression de rampe gaz

Durée : 4 jours - 28 heures

COURS / PRATIQUE	SATISFACTION
40%	83%

Présentiel

Calendrier

19 au 22 avril 2027 (COSTIC 91)

02 au 05 novembre 2027 (COSTIC 91)

Lieu de formation

COSTIC 91
Villebon-sur-Yvette - 91 (Essonne)

Prix

1600€ (HT)

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

- Réglage du volet d’air et du mélange
- Analyse et réglage de la combustion, contrôle du rendement
- Recherche de pannes sur les brûleurs gaz

Public

Ouvriers. Monteurs qualifiés. Artisans. Agents de maîtrise et techniciens d'entreprises ou de sociétés d'exploitation.

Pré-requis

Bonnes connaissances des équipements électriques et thermiques.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Travaux pratiques sur panneaux pédagogiques et sur brûleurs.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur la connaissance des brûleurs gaz, les réglages des débits d’air et de gaz et le dépannage.

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

COSTIC

D05 PRÉSENTIEL

Brûleurs gaz- Moyenne puissance- Mise en service et dépannage

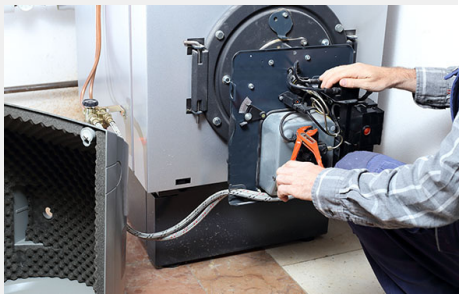

Objectif

Savoir intervenir sur un brûleur gaz pour des prestations de mise en service, de réglage de débit et de combustion, d'entretien et de dépannage. Savoir compléter l'attestation annuelle d'entretien.

Ce stage concerne les brûleurs gaz de puissance supérieure à 70 kW à une ou deux allures de fonctionnement ou modulants.

Programme

- Composition et paramètres de combustion des gaz (gaz naturel, propane, « biogaz »)
- Technologie des brûleurs à une ou deux allures (circuit gaz, circuit d'air, circuit électrique, servomoteurs et coffrets de sécurité)
- Technologie des brûleurs modulants (à membrane, à clapet)
- Technologie des chaudières à condensation au sol
- Technologie des détecteurs de flamme (ionisation, ultra-violet)
- Calcul du débit gaz (corrections en température et pression)
- Etapes de mise en service des brûleurs gaz (préréglages, fonctionnement, sécurités)
- Optimisation du couple brûleur/chaudière
- Présentation des obligations d'entretien (attestation)
- Pannes courantes et méthodologie d'analyse
- Travaux pratiques :
  - Calcul et réglage des débits gaz

Durée : 5 jours - 35 heures

COURS / PRATIQUE	SATISFACTION
40%	84%

Présentiel

Calendrier

25 au 29 janvier 2027 (COSTIC 91)

01 au 05 mars 2027 (COSTIC 91)

12 au 16 avril 2027 (COSTIC 91)

10 au 14 mai 2027 (COSTIC 91)

21 au 25 juin 2027 (COSTIC 91)

06 au 10 septembre 2027 (COSTIC 91)

25 au 29 octobre 2027 (COSTIC 91)

13 au 17 décembre 2027 (COSTIC 91)

Lieu de formation

COSTIC 91

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

- Mise en service et maintenance (débit, combustion, entretien, réglages des sécurités)
- Recherche de pannes électriques et mécaniques

Villebon-sur-Yvette - 91 (Essonne)

Prix

1930€ (HT)

Public

Agents et techniciens d'entreprises d'installation ou d'exploitation de génie climatique.

Pré-requis

Connaissances en électricité et en brûleurs gaz de petite puissance.

Moyens pédagogiques

Documents de stage. Travaux pratiques sur panneaux pédagogiques et sur brûleurs en chaufferie.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur la connaissance des brûleurs gaz, les réglages des débits d'air et de gaz et le dépannage.

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

COSTIC

D07 PRÉSENTIEL

Initiation et pratique de la régulation en chauffage



Objectif

Connaître le fonctionnement des systèmes de régulation des installations de chauffage afin de pouvoir choisir, poser, régler et entretenir les matériels.

Programme

- Solutions de régulation d'une installation de chauffage
- Réglementation en matière de régulation
- Principe et fonctions des régulateurs en fonction de l'extérieur
- Technologie, fonctionnement, emplacement et choix des sondes et des vannes de régulation
- Circuits hydrauliques de chaufferies et conduite en séquence des chaudières
- Régulation de la production d'eau chaude sanitaire
- Régulation des systèmes de production solaire et des pompes à chaleur
- Travaux pratiques :
  - Câblage des régulateurs
  - Paramétrage des régulateurs (courbe de chauffe, consignes d'intermittence...)
  - Mise en séquence des générateurs (réglage des consignes et des différentiels)

Public

Durée : 4 jours - 28 heures

COURS / PRATIQUE 70%

SATISFACTION 82%

Présentiel

Calendrier

01 au 04 mars 2027 (COSTIC 91)

30 août 2027 au 02 septembre 2027 (COSTIC 91)

11 au 14 octobre 2027 (COSTIC 91)

Lieu de formation

COSTIC 91
Villebon-sur-Yvette - 91 (Essonne)

Prix

1510€ (HT)

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

Artisans plombiers-chauffagistes. Techniciens d’entreprises d’installation ou d’exploitation.

Pré-requis

Connaissances de base en chauffage et en électricité.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Travaux pratiques sur panneaux pédagogiques équipés de régulateurs.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur la réglementation, les schémas de régulation et les paramètres de régulation.

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

COSTIC

D15 PRÉSENTIEL

Mise en service, contrôles et réglages en chaufferie

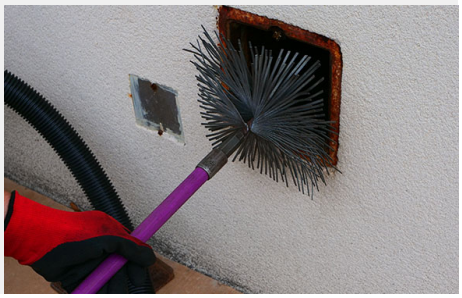

Objectif

Savoir intervenir sur les équipements principaux d'une chaufferie afin d'en contrôler le bon fonctionnement et d'assurer une mise en service simple. Savoir compléter l'attestation annuelle d'entretien.

Programme

- Rôle et fonction de chaque organe composant une chaufferie : chaudière, brûleur, circulateur, régulation, expansion, bouteille de découplage, disconnecteur
- Calcul du débit de combustible sur brûleur fioul ou gaz à une ou deux allures
- Évaluation d'un rendement de combustion fioul ou gaz
- Estimation du débit d'eau devant irriguer un générateur
- Méthodes de réglages des débits d'eau selon l'équipement de la chaufferie
- Paramétrage de la loi d'eau et de la mise en séquence des allures de fonctionnement
- Optimisation du paramétrage en fonction des relevés
- Réglages des sécurités de fonctionnement (pressostat, relais thermique...)
- Travaux pratiques :
  - Réglage des brûleurs (débit combustible, combustion)
  - Réglage des débits d'eau (circulateur, vannes de réglage)

Durée : 5 jours - 35 heures

COURS / PRATIQUE	SATISFACTION
40%	86%

Présentiel

Calendrier

05 au 09 avril 2027 (COSTIC 91)

07 au 11 juin 2027 (COSTIC 91)

27 septembre 2027 au 01 octobre 2027 (COSTIC 91)

Lieu de formation

COSTIC 91
Villebon-sur-Yvette - 91 (Essonne)

Prix

2080€ (HT)

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

- Réglage des sécurités de fonctionnement
- Paramétrage et modification des lois d’eau

Public

Techniciens, agents de maîtrise d'entreprises d'installation et d'exploitation de génie climatique devant vérifier l'état de fonctionnement d'une chaufferie.

Pré-requis

Connaissance suffisante des circuits hydrauliques et de la technologie des matériels équipant une chaufferie.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Travaux pratiques sur bancs pédagogiques et plate-forme chauffage gaz ou fioul.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur le réglage de la combustion, le réglage des régulations et sur les paramètres de bon fonctionnement d’une chaufferie.

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

COSTIC

D21 PRÉSENTIEL

Certification à la maintenance des disconnecteurs

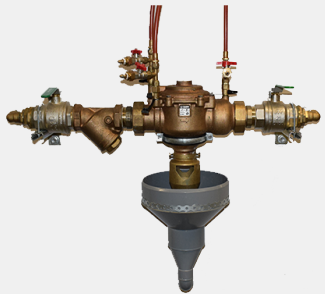

Objectif

Savoir vérifier, contrôler et entretenir les disconnecteurs à zone de pression réduite contrôlable.

Savoir remplir la fiche de maintenance exigée.

Programme

- Les phénomènes d'hydraulique : siphonnages, contrepressions, retours d'eau...
- Rappels sur les notions de pression et de pertes de charge
- La réglementation sanitaire, la norme NF EN 1717, les documents de référence
- Les différents ensembles de protection, le fonctionnement et les technologies de disconnecteurs
- La sélection et la mise en œuvre des disconnecteurs de type BA : montage, accessoires, décharge...
- Les démarches administratives d'installation
- Les procédures de contrôle et de maintenance avec l'appareillage adapté
- La fiche de maintenance et son remplissage
- Travaux pratiques :
  - Manipulation de disconnecteurs
  - Vérification et entretien
  - Procédure de contrôle

Durée : 3 jours - 21 heures

COURS / PRATIQUE	SATISFACTION	TAUX D'OBTENTION
50%	93%	93%

Présentiel

Calendrier

04 au 06 octobre 2027 (COSTIC 91)

Lieu de formation

COSTIC 91
Villebon-sur-Yvette - 91 (Essonne)

Prix

1150€ (HT)

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

- Recherche de dysfonctionnements

Public

Techniciens de maintenance d'entreprises d'exploitation de génie climatique.

Pré-requis

Connaissance des installations techniques du bâtiment.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Travaux pratiques de découverte des technologies, de vérification, contrôle et entretien sur divers modèles de disconnecteurs avec l'appareillage adapté.

Modalités d'évaluation

Validation des compétences basée sur un examen pratique et un examen théorique.

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

COSTIC

D22 PRÉSENTIEL

Renouvellement de la certification à la maintenance des disconnecteurs

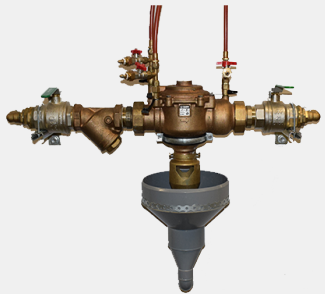

Objectif

Mettre à jour ses connaissances pour vérifier, contrôler et entretenir les disconnecteurs à zone de pression réduite contrôlable et remplir la fiche de maintenance exigée.

Programme

Rappels sur les phénomènes d'hydraulique et les notions de pression et de pertes de charge

- Rappels et actualisation des connaissances sur la réglementation sanitaire, la norme NF EN 1717, les documents de référence
- Rappels et évolutions des différents ensembles de protection, leur fonctionnement et les technologies de disconnecteurs
- La sélection et la mise en œuvre des disconnecteurs de type BA : montage, accessoires, décharge...
- Les démarches administratives d'installation
- Les procédures de contrôle et de maintenance avec l'appareillage adapté
- La fiche de maintenance et son remplissage
- Questions/réponses par rapport aux expériences de chaque participant
- Travaux pratiques :
  - Manipulation de disconnecteurs
  - Vérification et entretien

Durée : 2 jours - 14 heures

COURS / PRATIQUE	SATISFACTION	TAUX D'OBTENTION
50%	100%	100%

Présentiel

Calendrier

07 au 08 octobre 2027 (COSTIC 91)

Lieu de formation

COSTIC 91
Villebon-sur-Yvette - 91 (Essonne)

Prix

800€ (HT)

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

- Procédure de contrôle
- Recherche de dysfonctionnements

Public

Techniciens de maintenance d'entreprises d'exploitation de génie climatique.

Pré-requis

Être titulaire d'un certificat de compétences à la maintenance des disconnecteurs (validité de 3 ans).

Moyens pédagogiques

Document de stage. Travaux pratiques de vérification, contrôle et entretien sur divers modèles de disconnecteurs avec l'appareillage adapté.

Modalités d'évaluation

Validation des compétences basée sur un examen pratique et un examen théorique.

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

COSTIC

DRAM PRÉSENTIEL

Devenir Ramoneur-Fumiste - Préparation au Titre

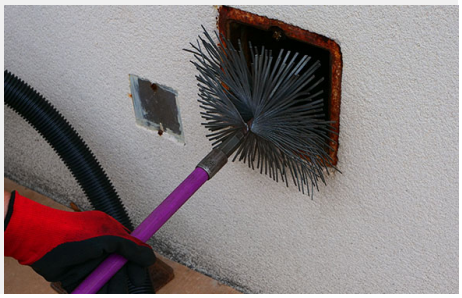

Objectif

Cette formation prépare les stagiaires au métier de ramoneur-fumiste. A l'issue de cette formation, un examen comprenant des études de cas et mises en situation individuelles permet d'obtenir le Titre de Ramoneur-Fumiste après validation des acquis. (Code RNCP : 41734, Certificateur : COSTIC, Date d'enregistrement de la certification : 27/11/2025).

Le Titre est décomposé en 3 blocs de compétences qui peuvent être validés indépendamment.

Le Titre est accessible par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Pas d'équivalence ni de passerelle associée au Titre.

Taux d'insertion global à 6 mois (en %): 98% (année d'obtention de la certification: 2024)

Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %): 94% (année d'obtention de la certification: 2024)

Nous ne prenons aucune réservation/inscription par mail ou téléphone. Le dossier complet doit être envoyé par courrier,avec les pièces demandées (lien du bulletin en bas de page). Vous pourrez débuter vos demandes de financement (CPF, OPCO, Transition Pro...), après validation de votre inscription, par nos services.

Info DRAM 2027.pdf
application/pdf
208.2 Ko

Programme

Durée : 20 jours - 140 heures

COURS / PRATIQUE	SATISFACTION	TAUX D'OBTENTION
50%	85%	94%

Présentiel

Calendrier

06 septembre 2027 au 01 octobre 2027 (COSTIC 91)

27 septembre 2027 au 22 octobre 2027 (COSTIC 91)

15 novembre 2027 au 10 décembre 2027 (COSTIC 91)

Lieu de formation

COSTIC 91
Villebon-sur-Yvette - 91 (Essonne)

Prix

5520€ (HT)

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

- Connaissances générales
  - Cadre réglementaire et normatif
  - Typologie et identification des conduits
  - Dimensionnement des conduits et des systèmes d'EVAPDC
  - Règles d'implantation des conduits de fumée et des systèmes d'EVAPDC
  - Règles de mise en œuvre
  - Typologie des appareils de combustion
  - Description et fonctionnement d'une installation de chauffage
- Audit d'un conduit de fumée
  - Identification des désordres et non-conformités
  - Vérification des composants
  - Contrôle de la vacuité du conduit
  - Contrôle de l'étanchéité des trappes et du conduit
- Conception et mise en œuvre d'un conduit de fumée ou d'un système d'EVAPDC
  - Recueil des besoins du client, réalisation du devis et présentation au client
  - Définition du tracé, dimensionnement et choix des composants
  - Sensibilisation à la sécurité d'intervention
  - Préparation du chantier et pose des conduits
  - Identification des conduits existants et techniques de réhabilitation par tubage
- Ramonage des conduits et nettoyage des générateurs
  - Protection des lieux
  - Sélection des outils adaptés, choix des brosses et des cannes
  - Techniques de ramonage par le bas et par le haut
  - Mise à l'arrêt du générateur et remise en service
  - Certificat de ramonage à compléter
-

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

Travaux pratiques

- Contrôle de vacuité
- Contrôle et diagnostic d'étanchéité par test fumigène et par inspection à l'aide d'une caméra
- Assemblage et mise en œuvre des conduits de fumée
- Mise en œuvre des systèmes d'évacuation des produits de combustion (EVAPDC)
- Mise en œuvre des tubages
- Ramonage de différents types de conduits
- Dépose des brûleurs, ouverture des générateurs et nettoyage

Public

Personnes ayant une expérience dans le bâtiment et souhaitant se former à l'installation et à la maintenance des conduits de fumée ou souhaitant créer une nouvelle activité sans être spécialement dans le domaine du bâtiment.

Pré-requis

Personne titulaire d'une certification de niveau 3 minimum (CAP, BEP, Titre) ou d'un niveau d'étude du second cycle de l'enseignement général (seconde, première).

Moyens pédagogiques

Documents de stage. Travaux dirigés et travaux pratiques sur les plateformes pédagogiques opérationnelles ramonage-fumisterie et chaudières.

Modalités d'évaluation

Titre de Ramoneur-Fumiste décerné par le COSTIC (Titre de niveau 3 enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles). Les épreuves de validation se déroulent en fin de formation devant un jury de professionnels et d'experts.

32 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 33(0)1 30 85 20 10 - E-mail : formation@costic.com - www.costic.com

Bulletin d'inscription

AVANT DE NOUS ADRESSER CE BULLETIN,
il est indispensable de se renseigner par téléphone sur les disponibilités du stage envisagé et de lire attentivement nos conditions générales de vente.

ENTREPRISE

Raison sociale* _____ Représentée par (nom, prénom)* _____

Adresse* .....

Adresse de facturation (si différente) .....

E-mail ou plateforme d'envoi de la facture .....

Personne procédant à l'inscription (nom, prénom)* _____ Téléphone* _____

E-mail* ..... @.....

Code NAF N° de SIRET Taux TVA %

FACTURATION PAR ORGANISME FINANCEUR

Passez-vous par un organisme financeur de formation ? ◯ Oui Non

S'agit-il d'une prise en charge totale ? Oui Non

Si oui, merci de nous joindre l'accord de prise en charge de votre OPCO pour la facturation de la formation :

Organisme financeur (OPCO, CPF, Pôle Emploi...) .....

Adresse .....

E-mail ..... @.....

Téléphone _____ Personne à contacter (nom, prénom) _____

Si nous ne recevons pas l'accord de prise en charge avant la formation, la facture sera adressée à l'entreprise et ne pourra faire l'objet d'aucune modification.

FORMATION CHOISIE

Référence(1)* _____ Intitulé de la formation* _____ Date début de session* | |

(1) Figurant en haut de chaque formation

PARTICIPANT(S)

Indiquer si les participants sont en situation de handicap en cochant la case à droite.

Mme M. Nom*..... Prénom*..... E-mail*.....@.....

Mme M. Nom ..... Prénom ..... E-mail .....@.....

Le* : | |

Signature :

COSTIC
Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques

COSTIC v. 05.10.26

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE

IDENTITÉ DU PRESTATAIRE

COSTIC
32 avenue de la Baltique
91140 Villebon-sur-Yvette
Siren : 784 638 421
Tél : 01.30.85.20.10
E-mail : formation@costic.com
Pour toute correspondance comptable : compta@costic.com

Directeur général : Cédric RIVIERE

ARTICLE 1 – Définitions

"Catalogue" désigne le catalogue des stages de formation professionnelle proposés par le COSTIC et qui est diffusé auprès de ses adhérents et du public (version électronique disponible sur le Site Internet). Il est précisé qu'une nouvelle version du Catalogue est éditée par le COSTIC pour chaque année civile (ex : les Stages proposés du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 sont présentés dans le Catalogue 2022).
"CGV" désigne les présentes conditions générales de ventes. "Client" désigne l'entreprise ou l'entité qui finance le Stage auquel assiste le Stagiaire et qui est également, selon les cas, l'employeur du Stagiaire. Il est précisé que le terme « Client » n'inclut pas les organismes, tels que les OPCO, qui peuvent être amenés à prendre en charge partiellement ou totalement les frais du Stage à la demande du Client (voir Article 5.2).
"Session(s)" désigne, pour chaque Stage, les différentes sessions réalisées par le COSTIC. Il est précisé qu'une Session peut durer plusieurs jours ou plusieurs semaines et être composée de plusieurs séances.

"Site Internet" désigne le site Internet du COSTIC dont l'adresse est www.costic.com.

"Stage(s)" désigne les stages de formation professionnelle proposés par le COSTIC et figurant dans le Catalogue.

"Stagiaire(s)" désigne les personnes physiques qui choisissent un Stage et participent à une Session mise en place pour ce Stage.

ARTICLE 2 - Champ d'application

Les CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes conclues par le COSTIC auprès des Clients, concernant la participation à des Stages proposés par le COSTIC dans son Catalogue. Les CGV figurent dans le Catalogue et sont accessibles à tout moment sur le Site Internet. Elles seront en outre systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande d'un Stage auprès du COSTIC.
Les CGV représentent l'intégralité des droits et obligations des parties concernant la vente de Stages. Elles prévalent sur les conditions d'achat ou sur tout autre document du Client sauf acceptation formelle et écrite du COSTIC. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au COSTIC, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.
Le COSTIC se réserve néanmoins le droit de déroger à certaines clauses des CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions de vente particulières. Le fait que le COSTIC ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des conditions figurant dans les CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

ARTICLE 3 – Inscription : Commande d'un Stage

Le Catalogue précise, pour chaque Stage :
– Les objectifs et contenus du Stage ;
– Les personnes concernées par le Stage ;
– Les Prérequis et moyens pédagogiques ;
– Les périodes proposées pour la tenue des Sessions ;
– Le prix hors taxes de participation d'un Stagiaire à une Session ;
– La durée d'une Session (nombre de jours et nombre d'heures envisagés).
Les inscriptions aux Stages proposés par le COSTIC peuvent être réalisées :
• Par courrier ou mail en utilisant le bulletin d'inscription figurant dans le Catalogue ou disponible en ligne sur le Site Internet (l'ensemble des renseignements à mentionner et des coordonnées nécessaires figurent sur le bulletin d'inscription),
• Par téléphone. Il est précisé que toute inscription effectuée par téléphone devra être confirmée par écrit dans un délai de quarante-huit (48) heures en utilisant le bulletin d'inscription mentionné ci-dessus.

Si un même Client souhaite inscrire plusieurs Stagiaires à un ou plusieurs Stages, il devra être adressé au COSTIC un bulletin d'inscription pour chaque Stagiaire concerné. La signature et l'envoi d'un bulletin d'inscription au COSTIC vaut commande d'un Stage par le Client (la « Commande »). La Commande entraîne pour le Client acceptation des CGV, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat, dans les conditions visées à l'Article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 – Traitement et validation de la Commande

Les Commandes sont traitées par le COSTIC en fonction de l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. S'il n'y a plus de disponibilités pour la ou les Session(s) demandée(s) par le Client pour un Stage donné, le COSTIC s'engage à proposer au Client d'autres Sessions correspondant au Stage demandé, dans la limite de ses possibilités.
Le COSTIC établit et adresse au Client pour chaque Commande une convention de formation, conformément aux dispositions du Code du travail.
La convention de formation doit être retournée au COSTIC dûment complétée et signée, accompagnée du règlement du Stage correspondant, conformément aux dispositions de l'Article 5.2 ci-dessous.
La Commande ne devient définitive qu'à réception de la convention de formation et du règlement visés au paragraphe ci-dessus.
Le COSTIC adresse au Client en temps utile une convocation précisant le nom du ou des Stagiaire(s), les dates et horaires de la Session, les coordonnées et le plan d'accès des locaux du COSTIC à Villebon-sur-Yvette, preuve des prérequis éventuellement exigés et le matériel nécessaire que chaque Stagiaire doit apporter, le cas échéant.

ARTICLE 5 – Tarifs et modalités de paiement

5.1 – Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux figurant dans la version du Catalogue en vigueur à la date de passation de la Commande par le Client. Les tarifs des Stages sont exprimés, dans le Catalogue, en euros et hors taxes. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les tarifs correspondent aux prix hors taxes de participation d'un Stagiaire à une Session pour un Stage donné et incluent la documentation remise au Stagiaire au format numérique. Les tarifs sont modifiables à tout moment par le COSTIC, étant précisé que les Stages seront facturés sur la base des tarifs affichés dans la version du Catalogue en vigueur à la date de passation de la Commande par le Client.

5.2 – Modalités de paiement

Toutes les Commandes sont facturées et payables en euros uniquement. Le prix est payable comptant en totalité au jour de l'envoi au COSTIC de la convention de formation dûment complétée et signée. Le règlement des Commandes s'effectue par chèque bancaire émis par une banque domiciliée en France et adressé au COSTIC avec la convention de formation visée à l'Article 4 ci-dessus. Il est précisé que le chèque est remis à l'encaissement dès réception par le COSTIC. Le règlement peut également être effectué par virement bancaire à la demande du Client, auquel cas le COSTIC lui transmettra les informations bancaires nécessaires à la réalisation d'un tel virement. Une facture est établie par le COSTIC et est adressée au Client avec la mention « acquittée » à réception du règlement de la Commande qui accompagne la convention de formation. Le COSTIC ne sera pas tenu de procéder à la fourniture du Stage objet de la Commande tant que le prix du Stage ne lui aura pas été réglé en totalité. Il est précisé que le Client fera son affaire de toute demande de prise en charge totale ou partielle des frais du Stage par des organismes, tels que les OPCO, et transmettra en temps utiles au COSTIC tout document nécessaire à ce titre. Dans l'hypothèse où l'organisme concerné ne prendrait pas en charge la part lui incombant, tel qu'il l'avait initialement prévu avec le Client, le Client prendra en charge la totalité des frais du Stage.

5.3 – Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client, et dès le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard, d'un montant égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal appliqué au montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au COSTIC, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE

l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au COSTIC par le Client, sans préjudice de toute autre action que le COSTIC serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

ARTICLE 6 – Annulation / Absence

6.1 – Annulation par le Client / Absence du Stagiaire

Les demandes d'annulation de Stage doivent être formulées par écrit et adressées au COSTIC par courriel ou par courrier. En cas d'annulation parvenant au COSTIC moins de trois (3) semaines avant la date de début de la Session à laquelle le Stagiaire devait assister, le COSTIC se réserve le droit de conserver la totalité du montant payé par le Client au titre du Stage. En cas d'annulation parvenant au COSTIC plus de trois (3) semaines avant la date de début de la Session à laquelle le Stagiaire devait assister, le Client sera remboursé de la totalité du montant du Stage. Les deux paragraphes ci-dessus ne s'appliquent pas lorsque le Client désigne un remplaçant pour assister à la Session concernée à la place du Stagiaire empêché. Le Client ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement partiel ou total du montant du Stage en cas d'absence injustifiée du Stagiaire le matin du début de la Session ou dans l'hypothèse où le Stagiaire n'assisterait pas à la totalité de la Session.

6.2 – Annulation par le COSTIC

Le COSTIC se réserve la possibilité d'annuler une Session deux (2) semaines avant la date de début de ladite Session si le nombre minimum de six (6) Stagiaires inscrits n'est pas atteint. Un courrier précisant les dates des Sessions de remplacement est adressé au Client par le COSTIC. L'inscription pourra par conséquent être maintenue pour une date ultérieure. Dans le cas où le Stagiaire ne pourrait assister aux Sessions de remplacement prévues par le COSTIC, le Client pourra se faire rembourser l'intégralité de la somme qu'il a d'ores et déjà payée dans la mesure où le Client aura fait connaître l'impossibilité du Stagiaire de participer à la Session de remplacement dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception dudit courrier.

ARTICLE 7 – Règlement intérieur

Les Stagiaires s'engagent à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline présentées dans le règlement intérieur du COSTIC, affiché dans chaque salle de formation.

ARTICLE 8 - Informatiques et Libertés / Données personnelles

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n° 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les informations personnelles collectées sont utilisées par le COSTIC uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à l'inscription du stagiaire, au contrôle qualité, à l'envoi de newsletters et messages promotionnels et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers sauf dans le cas d'un stage organisé par un partenaire. Le COSTIC les conserve pendant la durée nécessaire à la mise en œuvre et au suivi des actions de formation des clients et des stagiaires et adopte les mesures de sécurité adéquates à une telle conservation. Chaque client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Pour exercer ce droit, contacter notre délégué à la protection des données (RGPD) par voie électronique : rgpd@costic.com ou par courrier à COSTIC, RGPD, 32 avenue de la Baltique, 91140 Villebon-sur-Yvette.

ARTICLE 9 – Documents de Stage / Droits de propriété intellectuelle

Les documents remis au Stagiaire, ou mis à disposition du stagiaire sur tout support électronique pendant la Session, constituent un support technique au Stage. Leur diffusion ou leur reproduction en dehors du Stage est formellement interdite, à l'exception du Support annoté personnel à chaque stagiaire envoyé électroniquement à l'issue de la Session. De façon générale, le COSTIC reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les documents remis au Stagiaire, ou mis à disposition du stagiaire sur tout support électronique pendant la Session, les supports écrits utilisés pendant le Stage, les études, dessins, modèles, prototypes, documents, etc., réalisés en vue de la fourniture des Stages.
Le Client et les Stagiaires s'interdisent donc toute reproduction ou exploitation des dits documents, supports écrits, études, dessins, modèles, prototypes, etc. Tout enregistrement sur un support vidéo et/ou audio et/ou photographique personnel est interdit, sauf autorisation préalable expresse écrite du responsable de la formation du COSTIC.

ARTICLE 10 – Attestation de présence

L'attestation de présence du Stagiaire et la feuille d'émargement sont adressées au Client en fin de Stage.

ARTICLE 11 - Droit applicable – Litiges

Les CGV et tous les rapports entre le COSTIC et les Stagiaires sont soumis au droit français. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.